Ville de Sainte-Maxime

VILLE DE SAINTE-MAXIME

CONSEIL MUNICIPAL

DU

1er SEPTEMBRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MAXIME
SÉANCE DU Jeudi 1er Septembre 2022 – 17h00

Étaient présents :

M.	Vincent MORISSE	Maire
M.	Jean-Maurice ZORZI	Adjoint
Mme	Cécile LEDOUX	Adjoint
M.	Jean-Louis ROUFFILANGE	Adjoint
Mme	Véronique LENOIR	Adjoint
Mme	Julienne GAUTIER	Adjoint
M.	Thierry GOBINO	Adjoint
M.	Maxime ESPOSITO	Adjoint
Mme	Michèle DALLIES	Adjoint
Mme	Micheline MARTEL	Conseiller municipal
M.	Patrick VASSAL	Conseiller municipal
M.	Michel FACCIN	Conseiller municipal
M.	Jérémie LEGOUPIL	Conseiller municipal
Mme	Josiane DEVAUX DE MOURGUES	Conseiller municipal
M.	Arnaud RIVES	Conseiller municipal
M.	José LECLERE	Conseiller municipal
M.	Jean-François KERHOAS	Conseiller municipal
Mme	Karine LAUVARD	Conseiller municipal
Mme	Magali MONTRICHARD	Conseiller municipal
Mme	Evelyne PITTET	Conseiller municipal
Mme	Danielle PROVOST	Conseiller municipal
Mr	Pascal BOURGOIN	Conseiller municipal
Mme	Justine PERONNET	Conseiller municipal
Mme	Mariette SERRES	Conseiller municipal
Mr	Patrick GUIBBOLINI	Conseiller municipal
Mr	Jérémy LINDEMANN	Conseiller municipal
Mme	Yolande MARTINEZ	Conseiller municipal
Mr	Maxime MARTIN	Conseiller municipal

Excusés, ont donné pouvoir :

Mme.	Sabrina BENAMAR	à	Mme Cécile LEDOUX
Mr	Michel LE DARD	à	Mr Thierry GOBINO
Mr	Patrice VARLET	à	Mr Pascal BOURGOIN
Mme	Françoise BRUNO	à	Mme Yolande MARTINEZ

Etaient absents : Karine VILLETORTE

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MAXIME
SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 1er SEPTEMBRE 2022

Désignation du secrétaire de séance.....3
Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2022.....4
Attribution des marches de travaux « aménagement de la piste cyclable de la croisette ».....4

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MAXIME

SÉANCE DU JEUDI 1ER SEPTEMBRE 2022

La séance est ouverte à 17 heures
sous la présidence de M. Vincent Morisse, Maire de Sainte-Maxime

M. LE MAIRE : Je voudrais avant tout vous souhaiter la bienvenue à ce conseil municipal exceptionnel pour notre beau projet concernant La Croisette, souhaiter la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux, on sent le retour des vacances d'été car l'ensemble de nos élus si ce n'est la quasi-totalité nous fait la satisfaction d'être présent, la bienvenue à nos agents et notamment nos agents des services techniques que je vois présents dans le public et qui vont contribuer à ce beau projet qui démarrera normalement et c'est pour cela que nous sommes réunis ce soir, début septembre.

Bien, je voudrais en profiter d'abord et avant toute chose pour vous souhaiter une bonne rentrée à toutes et tous, rien de mieux que de se remettre dans le bain avec un conseil exceptionnel pour une délibération.

Je vais d'abord vous demander de bien vouloir signer la feuille de présence que je vous fais circuler, Cécile si tu veux bien commencer par ce côté.

Monsieur le premier adjoint, Mesdames, Messieurs les adjoints, les conseillers municipaux, les délégués, notre service des assemblées, bienvenue au conseil.

Je vois que physiquement nous pouvons valablement délibérer et je vais comme d'habitude désigner un secrétaire de séance. Je vais demander à Justine si elle veut bien assurer le secrétariat de la séance.

Désignation du secrétaire de séance

J. PERONNET : Oui Monsieur le Maire.

Justine PERONNET est désignée secrétaire de séance.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vais vous faire part des procurations:

- Sabrina BENAMAR à Cécile LEDOUX
- Michel LE DARD à Thierry GOBINO
- Patrice VARLET à Pascal BOURGOIN
- Françoise BRUNO à Yolande MARTINEZ

Je constate que Madame VILLETORTE est absente, je n'ai pas reçu de procuration.

1.APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUIN 2022

M. LE MAIRE : Je vous propose en point n°1 suite à la réforme du 1er juillet dernier, d'adopter par délibération, nous le faisions déjà auparavant mais à ce jour la loi change et nous devons l'appliquer , d'adopter donc le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2022 par délibération.

Je vais demander à l'opposition s'ils ont des questions concernant ce procès-verbal qui remonte maintenant à quelques semaines.
Mesdames et Messieurs de l'opposition avez-vous des questions concernant ce procès-verbal ?

M. LE MAIRE : Non, je vous remercie.

Nous allons donc voter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport numéro 1 est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

2.ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX « AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DE LA CROISETTE »

M. LE MAIRE : Pour le point n°2 et c'est donc le point le plus important de ce conseil, puisque nous nous sommes tous réunis ce soir de façon exceptionnelle pour voter cette délibération. Je vais laisser la parole à Michelle Dallies pour nous rapporter ce point et j'y reviendrais plus en précision après.

P.GUIBBOLINI : Monsieur le Maire, c'est à ce moment que je dois me retirer pour la présentation et le vote de cette délibération.

Monsieur GUIBBOLINI sort de la salle.

M.DALLIES : Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable de la Croisette, il a été décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert en application du Code de la commande publique. Les prestations concernent les travaux de voirie et réseaux divers, les aménagements paysagers et l'éclairage public pour la requalification de l'anse de la Croisette avec création d'une piste cyclable. Les prestations sont réparties en 3 lots. Lot 1, voirie réseaux divers, lot 2 aménagement paysagers, lot 3 éclairage public. Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé attribué à un seul opérateur économique. Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble

des prestations est de 32 semaines et la date prévisionnelle de début des prestations est le 19/09/2022. A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 mai 2022. 3 offres ont été reçues pour le lot 1, 2 offres ont été reçues pour le lot 2 et 2 offres ont été reçues pour le lot 3. Au terme de la procédure, la commission d'appel d'offres réunie en séance du 11 août, a décidé d'attribuer les trois marchés aux entreprises suivantes : lot 1 à la raphaëloise de bâtiments et de travaux publics, lot 2 au groupement d'entreprises, raphaëloise de bâtiments et de travaux publics et la société provençale de paysage et le lot 3 à Citelum France. Considérant que les prestations sont réparties en 3 lots et que chaque lot fera l'objet d'un marché séparé attribué à un seul opérateur économique, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés suivants :

- 2022-AP1401MO relatif au lot n°1 VRD, avec la société RAPHAELOISE DE BATIMENTS ET DE TRAVAUX PUBLICS pour un montant du détail quantitatif estimatif de 802 768,00 € H.T

-2022-AP1402MO relatif au lot n°2 Aménagements paysagers, avec le groupement d'entreprises RAPHAELOISE DE BATIMENTS ET DE TRAVAUX PUBLICS et STE PROVENCALE DE PAYSAGE pour un montant du détail quantitatif estimatif de 2 050 572,50 € H.T

-2022-AP1401MO relatif au lot n°3 Eclairage public, avec la société CITELUM FRANCE SAS pour un montant du détail quantitatif estimatif de 552 015,00 € H.T

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision et de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 2315.

M.LE MAIRE : Merci Michelle. Il s'agit donc de l'aménagement de la Croisette qui est assurément le projet phare de notre programme et qui a été évoqué lors de chaque réunion de quartier afin d'être présenté à la population ainsi qu'à notre minorité que j'ai eu le plaisir de recevoir pour cela dans mon bureau, ils étaient deux élus présents, madame Martinez et monsieur Lindemann d'après mes souvenirs, et à mon grand plaisir je pense que je peux dire qu'ils ont apprécié ce beau projet.

Je vais alors vous parler du commencement de ces travaux. Ce mois-ci sera consacré à la préparation du chantier de la première phase de l'aménagement, elle se situe entre le parking du parc des Myrtes et le virage de la grande pointe, soit environ 900 mètres de linéaire.

Les remplacements de six branchement d'alimentation en eau potable et du réseau des eaux usées sur près de 700 mètres font aussi partie des travaux qui seront effectués ce mois-ci.

T.GOBINO : Cela dépendra de la météo, il se peut que l'on prolonge sur une partie du mois de mai.

M. LE MAIRE : Toutes les places de stationnement, côté bord de mer, seront supprimées. La circulation en journée ne devrait cependant pas être impactée durant

cette phase de préparation. Les travaux débuteront réellement le 17 octobre et doivent contractuellement prendre fin le 30 avril.

Pour rappel, le premier objectif de ce grand projet porté par notre équipe est la sécurisation des différents usagers de cette entrée de ville, piétons, cyclistes et automobilistes.

Les enjeux du programme sont la reconquête des modes de déplacement doux, la requalification paysagère de la Croisette, avec une promenade de front de mer extrêmement qualitative à la hauteur de la qualité visuelle de la baie sur laquelle elle s'ouvre.

Notre Croisette n'aura plus rien à envier à celle de la ville de Cannes et de ses festivals.

En dehors du projet d'embellissement de l'entrée est de la ville, ce chantier permettra aussi une prise de possession de la promenade par les usagers. Piétons et cyclistes seront séparés par une bande végétale, les usagers seront alors protégés des véhicules par un muret. La mise en place de conteneurs semi-enterrés est également au programme.

Une attention particulière a été apportée au parc des Myrtes pour l'ouvrir sur la promenade et lui donner la visibilité qu'il mérite. Avec notamment comme nous l'avons déjà présenté dans le projet la création d'une deuxième entrée au niveau du rond-point du tennis. Ces travaux se poursuivront jusque début mai avec une organisation de chantier qui permettra de maintenir la circulation avec un minimum d'alternat.

La phase 2 de ce grand projet pour la ville de Sainte-Maxime est programmée en septembre 2024 à l'issue des travaux maritimes portés par la communauté de communes, prévus pour fin 2023, visant à lutter contre l'érosion des plages, dans le cadre du Schéma Directeur du Littoral. Une pose de digues sous-marines en géotextile sera mise en place, digues qui permettront de sauver la bande de plage amenée à disparaître si rien n'est fait.

Ces travaux seront effectués à partir d'octobre 2023. Le coût des travaux terrestres est estimé à plus de 4 millions d'euros, des demandes de subventions sont en cours.

L'aménagement se fera donc en deux temps. La seconde partie concernera le secteur allant du parc des Myrtes jusqu'au boulevard du Soleil. Ces travaux-là sont quant à eux programmés pour octobre 2024.

Nous allons donc si vous le voulez bien procéder au vote, et je voudrais une fois encore remercier notre opposition qui accueille ce projet avec enthousiasme. Donc, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce projet est donc adopté à l'unanimité et je vous en remercie. Voici le vote qui clôture ce conseil municipal. Merci de faire rentrer Patrick qui ne va pas tarder à fondre au soleil. Un verre de l'amitié vous est proposé après ce conseil au cabanon de la Madrague. Certains d'entre vous l'ont déjà visité, pour la grande majorité d'entre nous, ce sera une première. Deux mini bus sont à votre disposition car je vous rappelle qu'il est difficile de stationner à proximité de celui-ci et qu'il est préférable pour ceux qui souhaitent prendre leur véhicule de se garer au

parking de la fourmi et de marcher un peu. Tous les agents présents dans cette salle y sont bien entendu, amicalement conviés. Je vous souhaite à toutes et à tous une belle soirée et on se donne rendez-vous au prochain conseil de septembre qui se tiendra en date du 22 avec un ordre du jour bien moins rempli que celui de novembre à ce que l'on m'a rapporté avec notamment les budgets n'est-ce pas Jean-Louis ?

J.L ROUFFILANGE : Tout à fait Monsieur le Maire, et j'en profite pour rappeler, alors que nous venons de délibérer sur un grand projet de cette mandature, que nous poursuivons cette politique d'investissement soutenu tout en conservant notre engagement à ne pas augmenter les taux d'imposition locaux.

M. LE MAIRE : Tout à fait, merci Jean-Louis, belle soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h21.

Signé : le mardi 27 septembre 2022 MORISSE Vincent
Maire

T/me Justine Perronet
Secrétaire de séance de la
réunion du 22/09/22